

PRESSES  
UNIVERSITAIRES  
DE FRANCE

Pierre-Bruno Ruffini

# Les Banques multinationales

*De la multinationalisation des  
banques au système bancaire  
transnational*



**Pierre-Bruno RUFFINI**, né en 1949, est docteur d'Etat ès sciences économiques et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il est maître assistant à l'Université de Rouen, et enseigne à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques ainsi qu'au Département des Affaires Internationales de cette université. Il est également maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il participe aux travaux du Centre de Recherches sur les Systèmes Industriels et Financiers ( Université de Rouen) et du Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Entreprise Multinationale (Université de Paris X).

1

52

41-42

LES BANQUES  
MULTINATIONALES

100

Y

900  
200

Pierre-Benoît RUFFIN

# LES BANQUES MULTINATIONALES

## LES BANQUES MULTINATIONALES

de la multinationalisation des banques  
au système bancaire international

ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ DE ROUEN, 1981, 1982

1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025

LES BANQUES MULTINATIONALES  
de la multinationalisation des banques  
au système bancaire international

80R  
86636  
(5)

190

P

LES BANQUES  
MULTINATIONALES

Copyright 1983 Presses Universitaires de France

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays

*La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal. .*

N° I.S.B.N. : 2.13.037627.4

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITE DE ROUEN

Pierre-Bruno RUFFINI

# LES BANQUES MULTINATIONALES

de la multinationalisation des banques  
au système bancaire transnational



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

108, boulevard Saint-Germain, Paris

Perspective Multinationale



DL-28-05-1983-14648

ISSN 0292-7527

# LES BANQUES MULTINATIONALES

de la multinationalisation des banques  
en système bancaire transnational



L'ÉDITION UNIVERSITAIRE DE FRANCE  
100 Boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris  
Téléphone: 01 42 34 40 00

## AVANT-PROPOS

Cet ouvrage consacré à quelques figures de la vie intellectuelle d'Alsace de Nicolas Zinzendorf à Emmanuel Kant, s'inscrit dans le cadre de la collection de Mémoires de la Société de la Haute-Alsace. Il est dirigé par J. Dreyer, professeur associé à l'Université de Paris III et directeur de la revue *Revue de la Haute-Alsace*. Il est consacré à la vie et à l'œuvre de C.-A. Michaux, un homme de lettres et de sciences, plus particulièrement à C.-A. Michaux, qui se consacre à la recherche sur les plantes et qui se consacre également à la culture et à la vie sociale.

Une autre édition de ce livre est prévue pour l'année 1984, par la Société de la Haute-Alsace, sous la direction de J. Dreyer, professeur associé à l'Université de Paris III et directeur de la revue *Revue de la Haute-Alsace*. Elle sera consacrée à la vie et à l'œuvre de C.-A. Michaux, un homme de lettres et de sciences, plus particulièrement à C.-A. Michaux, qui se consacre à la recherche sur les plantes et qui se consacre également à la culture et à la vie sociale.

La Haute-Alsace est une région de France qui professe une culture et une civilisation de haute valeur. Elle est une région de la Haute-Alsace, qui se consacre à la recherche sur les plantes et qui se consacre également à la culture et à la vie sociale.

14651-1887-1661

1975

A. E. ...



## AVERTISSEMENT

Cet ouvrage constitue la version remaniée d'une thèse de Doctorat d'Etat de Sciences Economiques soutenue à l'Université de Paris X le 25 juin 1979, devant un jury composé de Madame J.-M. Parly (Professeur à l'Université de Paris IX) et de Messieurs C. de Boissieu (Professeur à l'Université de Paris II), J. Denizet (Professeur associé au C. N. A. M.), P. Llau (Professeur à l'Université de Paris X) et présidé par Monsieur C.-A. Michalet (Professeur à l'Université de Paris X, directeur de recherche). Je tiens à remercier d'abord les membres de ce jury pour leurs différentes critiques et suggestions. Ma reconnaissance s'adresse plus particulièrement à C.-A. Michalet, qui m'a incité à entreprendre une telle recherche et qui l'a constamment encouragée de ses conseils et de son amitié.

Que soient également remerciés pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce travail mes amis du Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Entreprise Multinationale (Université de Paris X) et du Centre de Recherches sur les Systèmes Industriels et Financiers (Université de Rouen).

La thèse dont cet ouvrage est issu a été primée lors du premier concours international de thèses organisé en 1982 par l'I. R. M. (Institut de Recherche et d'Information sur les Multinationales, Paris).

## AVERTISSEMENT

Ce ouvrage constitue le premier volume d'une série de quatre volumes qui ont pour objet l'étude de la situation économique et sociale de la France pendant la guerre mondiale. Les deux autres volumes de la série sont intitulés "La France pendant la guerre mondiale" et "La France pendant la guerre mondiale".

Ces deux autres volumes de la série ont pour objet l'étude de la situation économique et sociale de la France pendant la guerre mondiale. Les deux autres volumes de la série sont intitulés "La France pendant la guerre mondiale" et "La France pendant la guerre mondiale".

Le livre doit son origine au fait que pendant la guerre mondiale, la situation économique et sociale de la France a subi de profondes transformations. Ces transformations ont été étudiées dans ce livre.

## PREFACE

*Il existe déjà quelques ouvrages - assez rares il est vrai - sur les banques multinationales. Il existe aussi, beaucoup plus nombreuses, des études sur le système monétaire international et ses derniers avatars : marché des euro-crédits et des euro-obligations. Mais il n'existait pas encore un essai d'interprétation globale de la place occupée par l'internationalisation bancaire dans le fonctionnement actuel du système monétaire international. C'est ce manque que le livre de Pierre-Bruno Ruffini vient combler. Il s'agit en fait du premier ouvrage théorique sur les banques multinationales (BMN). Il évite, en effet, la facilité qui consiste à traiter séparément, et partiellement, les activités internationales des banques d'un côté, la transformation des circuits monétaires et financiers internationaux de l'autre. Dès le départ, Pierre-Bruno Ruffini refuse cette dichotomie en posant une définition de la BMN qui en fait à la fois une unité économique active et la composante d'un système. D'où la logique de l'ouvrage qui part de l'analyse de la multinationalisation bancaire pour aboutir à celle du système bancaire transnational. Les deux aspects sont indissociables, non seulement par suite de la nature même de l'agent bancaire, mais aussi parce que ces deux volets sont le produit d'une dynamique plus profonde, celle de l'économie mondiale. Finalement, ce que Pierre-Bruno Ruffini analyse, c'est la dimension manquante de l'économie mondiale qui émerge : sa dimension monétaire et financière.*

*La tentative est réussie. Une raison de ce succès parmi d'autres, comme la rigueur, que nous taïrons, tient au fait que Pierre-Bruno Ruffini a su éviter dès le départ un écueil majeur. La tentation est forte, en effet, de transposer à la BMN l'analyse développée antérieurement pour la firme multinationale (FMN). Il ne s'agit pas seulement d'un exercice formel. Il suffit de lire la première partie du livre de Pierre-Bruno Ruffini pour mesurer à quel point les deux phénomènes sont liés. Il est possible sans trop de contorsions intellectuelles, d'appliquer à la BMN la définition habituelle de la FMN. On dira alors qu'une BMN, c'est une banque qui a des implantations diverses (bureaux de représentation, succursales, filiales, joint-ventures...) dans plusieurs pays. L'existence d'un réseau à l'échelle internationale constitue en effet le critère le plus apparent de la multinationalisation bancaire. Mais il est insuffisant de s'en tenir là. L'auteur a raison d'ajouter une seconde dimension à sa définition de la BMN, celle des opérations en euro-monnaie et, par là, son appartenance au système euro-bancaire. Partant de la nature de la BMN comme entreprise financière, Pierre-Bruno Ruffini a réussi une remontée toujours périlleuse de l'analyse microéconomique de l'agent à la macroéconomie du système des paiements internationaux. En raisonnant par pure analogie avec la FMN, il serait*

vraisemblablement, comme ceux qui l'ont précédé, resté au niveau d'une description consciencieuse de la gestion bancaire internationale.

L'analyse du système bancaire transnational comme totalité produite par les BMN elles-mêmes à côté du système monétaire international officiel - celui des Banques Centrales, et des organisations internationales : F. M. I., B. I. R. D., B. R. I. - est le niveau le plus adéquat pour tenter de cerner l'apparition de structures monétaires et financières spécifiques à l'économie mondiale en formation. Et c'est bien dans cette optique que Pierre-Bruno Ruffini a conçu ses développements. Il parvient à des propositions très importantes que nous nous bornerons à rappeler : a) Le système bancaire transnational est essentiellement un système d'intermédiation financière fonctionnant à l'échelle mondiale et assurant une très grande mobilité des capitaux à travers les circuits inter-bancaires. b) Le système bancaire transnational tend à accaparer les fonctions traditionnelles d'un système monétaire international depuis que les bases de Bretton Woods ont été abandonnées. Il fonctionne comme un système privé, parallèle à un système officiel avec la privatisation des liquidités internationales, celle du financement des déficits de balances des paiements, et la détermination des taux de change. c) Pourtant, en dépit de son importance croissante, le système bancaire transnational ne crée pas une monnaie internationale. Après une analyse nuancée, l'auteur se range du côté des partisans de la non-application du mécanisme du multiplicateur au système euro-bancaire. d) Enfin, la régulation du système est défaillante ; il est menacé par la crise. Un retour à un interventionnisme plus grand des Banques Centrales et/ou des grandes agences monétaires internationales se profile.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur mon accord profond avec la démarche et les analyses de Pierre-Bruno Ruffini. Cette évidence me donne une plus grande liberté pour avancer une série de questions qui courent en filigrane dans certaines pages de ce livre, qui sont d'abord des interrogations auxquelles nous n'avons pas de réponse toute faite mais que le livre de Pierre-Bruno Ruffini permet de poser avec plus de clarté. Nous regrouperons ces remarques autour de trois thèmes.

I - Comme nous l'avons dit, nous partageons la conception de l'auteur concernant la BMN. Il existe bien deux facettes dans l'activité internationale des banques. Celle qui est liée aux opérations à l'étranger, à partir des implantations locales, avec la clientèle résidente, en monnaie locale. Celle qui correspond aux opérations avec l'étranger, à partir des places financières offshore, avec une clientèle de gros, en euro-devises. Mais ces deux aspects ne sont pas séparés dans le fonctionnement de la BMN. Bien plus, c'est l'articulation entre ce que nous avons appelé ailleurs (1) l'espace multinational (le réseau) et l'espace

1 C.-A. Michalet, « Banques multinationales, firmes multinationales et économie mondiale », dans *Mélanges J. Weiller*, à paraître.

transnational (l'euro-bancaire) qui constitue la spécificité de la BMN ou plutôt de l'internationalisation bancaire. Cette communication repose sur l'espace des flux intrabancaires qui, hélas, ne sont pas saisis par les statistiques officielles mais qui correspondent vraisemblablement à une proportion non négligeable des mouvements interbancaires. A notre avis, ce branchement des espaces de la banque internationale est le fondement de sa rentabilité et de sa compétitivité, entre autres vis-à-vis des banques mono-nationales. En outre, c'est à ce niveau que l'on peut retrouver une analogie pertinente entre BMN et FMN. Pour l'une et l'autre, le « secret » de leurs performances réside dans la même dialectique de négation/exploitation des disparités, celles tenant aux taux d'intérêt dans le cas des BMN. Je suis persuadé de ne rien apprendre à l'auteur. Il n'a pas éprouvé le besoin d'insister davantage sur l'unité de la banque. Ce choix a sans doute des conséquences pour l'ensemble de son analyse, que nous allons retrouver. Notons simplement ici que la conception qui vient d'être proposée de la nature des activités des banques internationales tend à donner à leur stratégie et à leur fonctionnement un plus grand degré de liberté. Une partie de leurs opérations est strictement monétaire et ne constitue pas une réponse immédiate aux demandes de leur clientèle, prêteurs ou emprunteurs. Le jeu des opérations « à » et « avec » l'étranger laisse la place pour une activité propre des banques non directement dépendante des autres agents et, entre autres, des FMN.

2 - Bien que nous soyons tout à fait d'accord avec leur étroite interdépendance, il nous semble que Pierre-Bruno Ruffini réduit par trop le processus de la multinationalisation bancaire à un mouvement d'accompagnement de l'internationalisation de la production et des échanges. Si l'on s'en tient à l'explication de l'expansion multinationale des réseaux bancaires, la liaison avec la croissance internationale des firmes industrielles et des échanges est prévalente. Pierre-Bruno Ruffini le démontre avec force. Dans cette perspective, le « réel » commande le monétaire. Mais il faut prendre aussi l'autre aspect de l'internationalisation bancaire retenu par l'auteur : les activités euro-bancaires. Ici, l'interdépendance est moins évidente. La transnationalisation des circuits monétaires et financiers dispose d'une certaine autonomie par rapport à l'internationalisation du capital productif. Le cycle du capital-argent a peut-être sa propre logique, surtout dans une période de crise économique (2). En outre, il n'existe pas toujours un parallélisme absolu entre les différentes modalités de l'internationalisation. L'étude menée par le C. E. R. E. M. sur l'intégration de l'économie française dans l'économie mondiale (3) a permis de faire apparaître des structures d'internationalisation à dominante, selon les régions. L'implan-

2 Voir les travaux de F. Chesnais.

3 C.-A. Michalet et alii, *L'intégration de l'économie française dans l'économie mondiale*, Economica, Paris, à paraître.



tation des banques ne s'effectue pas toujours au même rythme que celle des firmes ou que le développement des échanges. Il existe aussi des décalages dans le temps entre internationalisation bancaire et productive. Ceci étant, Pierre-Bruno Ruffini a raison en dernière instance, car en dépit d'une autonomie relative des modalités de l'internationalisation, elles sont toutes emportées dans le même mouvement, celui qui fonde l'émergence de l'économie mondiale. C'est à ce point de l'analyse que l'analyse du système bancaire transnational trouve son sens profond.

3 - Pierre-Bruno Ruffini a remarquablement montré que le système bancaire transnational est une machine perfectionnée dans la mobilisation/allocation des capitaux à l'échelle mondiale. Il a eu totalement raison de souligner les mécanismes interbancaires comme constituant la base de l'efficacité de l'intermédiation financière réalisée par les BMN. Mais il a aussi bien perçu que le système a ses limites qui lui interdisent de se substituer purement et simplement au système officiel. Les analyses concernant la non-crédation monétaire et la nécessité d'un relais par des organismes publics nationaux ou internationaux ont déjà été rappelées. Ainsi, la dimension monétaire et financière de l'économie mondiale n'est pas totalement achevée. Nous serions tenté de nous raccrocher à l'idée que le système bancaire transnational privé fonctionne bien comme substitut au SMI pour le dollar et les BMN américaines. Mais, hélas, la démonstration sombre dans le truisme car, dans ce cas, le système transnational se confond avec le « non système » existant, il n'a pas créé quelque chose de différent. Le système de l'étalon-dollar n'étant pas tout, le point crucial est bien celui désigné par l'auteur : l'absence de pouvoir de création monétaire par le système transnational et, du même coup, le risque de crise qui lui est inhérent. Pour résumer, nous serions tenté d'opposer les notions d'efficacité et de stabilité. Le système bancaire privé a permis de réaliser une allocation optimale des ressources. Mais il est incapable d'assurer la stabilité des circuits qu'il a engendrés, au sens où il ne peut en maintenir la reproduction indéfinie. Ceci signifie que pour sa régulation, le système transnational a besoin d'une Banque Centrale, quel qu'en soit le statut. A noter que dans la logique de l'économie mondiale ce qui reste en creux pour le bouclage du système c'est moins une Banque Centrale des Banques Centrales selon une conception à la Triffin, qu'une Banque Centrale des BMN. A l'heure actuelle, ce sont les Banques Centrales qui sont censées, avec répugnance, assurer ce rôle. D'où les nécessaires réformes auxquelles l'auteur fait allusion et sur lesquelles nous ne reviendrons pas. Nous préférons poser une ultime question : finalement quelle est la rationalité de toute la construction générée par l'initiative privée depuis une quinzaine d'années ? Elle est d'abord celle sur laquelle Pierre-Bruno Ruffini a insisté à juste titre : répondre aux besoins de financement créés par l'internationalisation accélérée des échanges et de la production. Il s'agit fondamentalement de financer la crois-

sance de l'économie mondiale. Mais il n'est plus possible de s'en tenir à cette seule réponse car la croissance de l'économie mondiale est en panne. Mais le système euro-bancaire continue lui à prospérer. Hiatus, à nouveau, entre le « réel » et le monétaire ? Et si, de façon abrupte, la fonction principale du système transnational n'était pas devenue le financement de la crise ? Ou plutôt le financement de la récession pour éviter la crise économique mais au risque d'une crise financière ? Bien entendu, par son fonctionnement même, celui d'une logique privée, aucune préméditation, aucun plan prédéterminé. Le freinage de la croissance par suite de la baisse de rentabilité du capital productif, les secousses pétrolières, les politiques déflationnistes qui en ont résulté, l'établissement des changes flottants... L'ensemble de ces modifications, qui sont d'ailleurs interdépendantes, ont créé pour les banques de nouvelles opportunités plus rentables que les activités domestiques étanglées par les politiques monétaires restrictives, la concurrence et les réglementations. Le financement international de la récession, c'est bien ce que Pierre-Bruno Ruffini a décrit : le financement des déficits des balances des paiements, la privatisation de la dette de certains pays en voie de développement et de certains pays de l'Est, le jeu sur des monnaies fluctuantes, etc. Pour exploiter ces nouvelles possibilités, les banques ont su monter des circuits planétaires, à l'abri des contrôles étatiques, réalisant une allocation ultra efficace. Mais cette efficacité de l'allocation ne garantit pas la stabilité du système. Jusqu'à présent, elle a sans doute freiné le mouvement de récession. Il est donc possible de parler d'une certaine régulation monétaire par l'oligopole des banques privées. Peut-être même a-t-il été plus efficace que l'oligopole des FMN. Mais cette régulation privée de l'oligopole bancaire n'est pas une solution à la crise. Pour reprendre une formule de Pierre-Bruno Ruffini, « l'économie », opposée au monétaire, est tétue. En fait, le financement de la crise, l'apparition d'une économie d'endettement international, a permis aux économies industrialisées comme aux économies en développement de faire jusqu'à présent l'économie (?) des ajustements réels et par là de reporter (jusqu'à quand ?) les mesures qui permettraient de sortir de la crise. Bien plus, les limites de l'intermédiation financière sont grosses d'une crise financière et celle-ci, si elle se déclençait, entraînerait vraisemblablement l'éclatement d'une réelle crise économique. Le temps semble ainsi venu d'un retour de l'initiative publique pour relayer l'initiative privée dont les limites sont apparemment atteintes. Peut-on en déduire que ce retournement de la gestion économique marquera du même coup la fin de la dynamique de l'économie mondiale ? Sans doute si la régulation publique s'effectue au niveau des instances nationales, mais alors ce peut être aussi la fin de l'expansion économique. La logique de l'économie mondiale, dans sa dimension monétaire, appelle donc l'émergence d'institutions supranationales. Mais on voit mal quelle pourrait être la base de leur hégémonie si l'on excepte la force propre de l'utopie rationnaliste.

*A relire ces lignes, je me demande si j'ai bien joué le jeu de la préface. Que l'auteur me pardonne, la qualité de son livre n'incite pas à une lecture passive. Il ouvre avec tant de talent la discussion qu'il n'est pas nécessaire d'écrire une préface pour en convaincre le lecteur. Que celui-ci me pardonne à son tour d'avoir retenu éventuellement un instant son attention. Il vaut mieux lire Pierre-Bruno Ruffini et, si possible, tenter d'aller plus loin que lui. Ce n'est pas chose aisée.*

Charles-Albert MICHALET

*Professeur d'Economie  
à l'Université Paris-X - Nanterre  
Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches  
sur l'Entreprise Multinationale*

*Juillet 1982*

## INTRODUCTION

Il est, parfois, des évidences qui font l'unanimité : le poids sans précédent pris par l'internationalisation en cette seconde moitié de siècle est de celles-là. Il n'est plus aujourd'hui d'enjeu d'ordre économique qui ne soit présenté comme étant, d'abord, international. Les mutations les plus décisives, les ruptures les plus spectaculaires, se jouent sur la scène mondiale : la crise pétrolière comme celle du système monétaire international, la concurrence entre pays développés comme la restructuration de leurs appareils productifs, la volonté d'un dialogue Nord-Sud comme les nécessités d'un redéploiement mondial, sont autant de faits par lesquels « l'ouverture croissante des économies, quels que soient leur niveau de développement et leur organisation économique et sociale, commence à apparaître, plus que la rapidité de la croissance elle-même, comme le fait majeur d'un après-guerre qui, à cet égard, n'a pas pris fin » (1).

Autant de bouleversements en si peu d'années ne pouvaient qu'interpeller vigoureusement la réflexion et lancer un défi aux approches traditionnelles des relations économiques internationales. Peu propices, en l'état, à la prise en compte des déformations structurelles, des déséquilibres, ou des conflits, les classiques modèles de la spécialisation internationale ou des mouvements de capitaux ont rarement fourni les réponses attendues. Pressenties comme autant de révélateurs et de ferments des mutations en cours, les stratégies multinationales des agents allaient devenir, par contraste, l'objet d'un intérêt croissant de la part des économistes - et de bien d'autres.

Le foisonnement des études récentes reflétant ces nouvelles préoccupations s'est développé sur la base d'une réelle sélectivité : tout, ou presque, ce qui s'est dit et écrit concernant le processus d'internationalisation des économies ou de multinationalisation des agents l'a été à propos ou à partir de l'entreprise industrielle. Non que ce choix n'ait été justifié par l'importance des questions soulevées : la firme multinationale vient témoigner du passage des relations économiques internationales à un stade nouveau, celui de l'internationalisation de la production, s'ajoutant à la plus classique internationalisation des échanges. Sur le plan de la connaissance, l'effort d'imagination et de réflexion qu'elle a suscité a permis d'importants progrès de l'analyse : inséparable de la dynamique du capitalisme mondial, la firme multinationale permet aujourd'hui de penser, dans le cadre entièrement nouveau de l'économie mon-

---

1 A. Cotta, *La France et l'impératif mondial*, P. U. F., Paris, 1978, p. 12.

diale en voie de formation, l'ensemble des faits économiques qui font problème au niveau international (2). Mais il n'empêche : le choix des agents à la multinationalité digne d'intérêt s'est fait dans le plus grand des conformismes. Abondantes, à l'excès, à propos des entreprises industrielles, les études consacrées aux autres agents à vocation internationale sont restées très limitées. En particulier, la banque multinationale, à la différence de son homologue industrielle, n'a pas fait recette (3).

Il s'en faut, cependant, que le retard des études concernant la banque multinationale soit imputable à la banque elle-même. Un examen sommaire des faits nous convainc que, dès l'origine, la banque a eu le souci de son internationalisation. Elle a également, selon un jugement récent, « subi davantage de transformations au cours de la dernière décennie que pendant les cinquante années qui ont précédé cette période » (4), l'une de ces mutations majeures étant l'intensification et le renouvellement des modalités de son engagement international (5). Les banques recueillent dans les activités internationales une part croissante de leurs profits (6) ; l'essaimage à l'étranger des banques a accompagné celui des entreprises industrielles ; l'apparition du marché des eurodollars, la plus illustre des créations bancaires de l'après-guerre, remonte à la fin des années cinquante ; et l'on peut facilement admettre, ce qui sera démontré au fil de cette étude, que les perturbations monétaires qui occupent depuis plusieurs années le devant de la scène internationale, ont quelque chose à voir avec la multiplication des opérations en devises des agents économiques, orchestrées par les banques. Les faits sont là : autant de bonnes raisons d'étudier la banque multinationale auraient pu, depuis longtemps, y être trouvées.

A la réflexion, les réticences qui se sont manifestées dans l'étude de la banque multinationale ne sauraient vraiment surprendre. Elles participent d'un manque d'intérêt encore largement répandu pour l'étude des institutions bancaires et financières : les finances, écrit R. Goldsmith, restent le « parent pauvre de l'analyse économique » (7). Une revue de la littérature disponible sur les questions bancaires nous permet de vérifier ce jugement.

Abondants, mais en marge de l'analyse économique, sont les exposés des-

2 Voir C.-A. Michalet, *Le capitalisme mondial*, P. U. F., Paris, 1976.

3 Non plus, d'ailleurs, que l'étude des stratégies mondiales des Etats et des organisations internationales.

4 C. Farkas, « L'emploi optimal des ressources financières globales », compte-rendu de la XXX<sup>e</sup> session de l'*International Banking Summer School*, juin 1977, *Banque*, janv. 1978, pp. 81-82.

5 Le développement d'un régime d'économie mixte, l'importance nouvelle des opérations avec les particuliers, et la permanence d'un contexte de forte inflation ayant également contribué à révolutionner, dans la période récente, le métier de banque.

6 En 1975, la moitié des profits globaux des dix premières banques américaines était imputable aux activités internationales. Voir A. Cotta, *op. cit.*, pp. 39-40.

7 « Prolégomènes à l'analyse comparative des structures financières », *Revue d'Economie Politique*, mai-juin 1970, p. 395.

criptifs des opérations bancaires : la plume des praticiens est ici irremplaçable (8). Les opérations internationales, traditionnellement très « techniques », y font en particulier l'objet d'une grande attention (9). Nombreuses également sont aujourd'hui les études dues aux historiens de la banque, nous permettant d'apprécier en divers lieux et époques, l'importance des facteurs bancaires dans la croissance et le développement économiques (10).

Les contributions des économistes à l'étude des questions bancaires restent, quant à elles, insuffisamment développées. Sans idée de hiérarchie, il faut ici évoquer :

- les travaux de *R. W. Goldsmith*, dont l'originalité de la démarche est d'être à la fois historique, quantitative et comparative : l'une des préoccupations majeures de cet auteur est de fournir les instruments statistiques et conceptuels permettant de mesurer la « structure financière », de juger de son évolution sur la longue période dans l'économie nationale, et enfin de la soumettre à des comparaisons internationales, pour des économies qui en sont à des étapes diverses de leur développement (11) ;

- les théories de la *firme bancaire* : nées de certaines limites de l'analyse monétaire, pouvant tenir discours sur la monnaie sans souffler mot des banques, elles cherchent à explorer les aspects microéconomiques du comportement bancaire, en s'inspirant à la fois de la théorie de la finance (12), de la théorie du portefeuille (13), et de l'outillage conceptuel habituel de la microéconomie (14) ;

- enfin, les recherches se situant dans la problématique du *capital financier*, qui accordent une grande attention aux relations de pouvoir entre la banque et l'industrie, et qui placent au centre de l'analyse la notion de contrôle (des

8 On peut se référer, par exemple, à G. Petit-Dutaillis, *Le crédit et les banques*, Sirey, Paris, 1964 ; P. Aymard, *Banques et banquiers*, Les Cours du Droit, Paris, 1973-74.

9 Les magazines mensuels *Banque* (Paris), *The Banker* et *Euromoney* (Londres) en rendent très largement compte.

10 Pour n'en citer que quelques-unes : J. Bouvier, *Un siècle de banque française. Les contraintes de l'Etat et les incertitudes des marchés*, Hachette, Paris, 1972 ; R. Cameron *et al.*, *Banking in the Early Stages of Industrialization. A Study of Comparative Economic History*, Oxford University Press, New York, 1967 ; M. Lévy-Leboyer, *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, P. U. F., Paris, 1964 ; F. Mattart, *Finances et développement : une approche historique*, Cujas, Paris, 1974.

11 Voir R. W. Goldsmith, *Financial Institutions*, Random House, New York, 1968 ; *Financial Structure and Development*, Yale University Press, New Haven, 1969 ; « Prolégomènes ... », *art. cit.*

12 Voir J. G. Gurley, E. S. Shaw, *Money in a Theory of Finance*, Brookings Institution, Washington, 1960.

13 Voir H. M. Markowitz, *Portfolio Selection*, Yale University Press, Cowles Foundation, Monograph 16, 1959.

14 Deux études en langue française constituent d'utiles synthèses sur la théorie de la firme bancaire : L. Lévy-Garboua, *La firme bancaire*, Thèse complémentaire de Sciences Economiques, Paris I, 1973 ; H. Bouquin, *Analyse microéconomique de la firme bancaire - Contribution à la recherche de l'optimum de la banque*, Thèse pour le Doctorat d'Etat de Sciences Economiques, Paris IX, 1974.

banques sur l'industrie et de l'industrie sur les banques) (15).

Partielles et trop souvent divergentes, les recherches effectuées n'effacent pas une discrétion d'ensemble des économistes sur la banque. C'est d'abord aux préjugés tenaces exprimant le caractère subalterne, voire désuet, de tout ce qui est monétaire qu'il faut sans doute attribuer la longue inattention dont ont souffert les institutions chargées d'émettre et de transmettre la monnaie. Le « voile monétaire » de J. B. Say reste largement présent à l'inconscient collectif des économistes, et avec lui, le primat des phénomènes réels sur les phénomènes monétaires et financiers, des agents et institutions de « l'économie réelle » sur les autres. On peut avec F. Perroux, trouver « étrange qu'on multiplie les études sur les oligopoles de production et qu'on en consacre si peu aux oligopoles bancaires » (16) : cette étrangeté n'est que le reflet de la célèbre dichotomie.

Pourtant, la théorie monétaire connaît depuis plusieurs années un renouveau visant à donner à la monnaie la place qui lui revient dans l'explication économique : l'hypothèse d'une monnaie active, et non plus neutre, est désormais posée, alors que progresse la prise en compte des variables monétaires et financières dans les modèles économiques. Toutefois, et c'est là la seconde raison du faible développement de l'analyse économique de la banque, le lent mouvement de réhabilitation de la monnaie ne s'est qu'imparfaitement propagé aux institutions financières : « Les économistes, remarque L. Lévy-Garboua, écrivent beaucoup sur la monnaie, mais ils considèrent moins volontiers la banque » (17).

Au terme de cette mise en perspective, notre étude se justifie sans peine. Du discours sur l'internationalisation des activités économiques, la banque se trouve absente. Notre première ambition sera de réparer un injuste oubli, et de mettre un terme, avec quelques autres, à une trop longue indifférence (18). Ce qui sera, du même coup, apporter notre propre contribution à la très souhaitable réhabilitation de la banque, et à travers elle, de l'ensemble des phénomènes financiers aux yeux de l'analyse économique.

15 Voir R. Hilferding, *Le capital financier*, Editions de Minuit, Paris, 1970 ; J.-M. Chevalier, *La structure financière de l'industrie américaine et le problème du contrôle dans les grandes sociétés américaines*, Cujas, Paris, 1970 ; F. Morin, *La structure financière du capitalisme français*, Calmann-Lévy, Paris, 1974.

16 H. Bourguinat, J. Denizet, F. Perroux, *Inflation, dollar, euro-dollar*, Gallimard, Paris, 1971, p. 116.

17 *Op. cit.*, p. 1.

18 Les rares études approfondies dont nous avons connaissance concernent toutes l'exemple américain. Voir F. A. Lees, *International Banking and Finance*, Macmillan, London, 1974 ; J. Métais, *La multinationalisation des banques commerciales. Contribution à une approche microéconomique de l'intermédiation financière internationale*, Thèse pour le Doctorat d'Etat de Sciences Economiques, Paris IX, 1978 ; O. Pastré, *La stratégie internationale des groupes financiers américains*, Economica, Paris, 1979 ; S. J. Khoury, *Dynamics of International Banking*, Praeger Publishers, New York, 1980.

La banque multinationale réunit les deux particularités suivantes : elle est implantée dans plusieurs pays, et elle conduit des opérations en euro-devises. Sans entrer pour l'instant dans les raisons du choix d'une telle définition, nous nous attacherons à présenter ici les contours de notre objet d'étude.

Une étude générale de la banque multinationale serait sans doute souhaitable. Mais est-elle possible ? Deux objections peuvent, a priori, être formulées : l'une concerne la « catégorie » des banques observées, l'autre concerne leur appartenance nationale.

Dans chaque pays cohabitent plusieurs catégories d'institutions financières : banques de dépôts, banques d'affaires, caisses d'épargne, établissements spécialisés de crédit, ... (19). Le fait remarquable est que toutes sont, aujourd'hui, conduites à s'internationaliser. Tel est le cas des caisses d'épargne des pays occidentaux (20), ou des établissements publics et semi-publics de crédit (21). Tel est le cas également des banques d'affaires qui, issues le plus souvent de grandes familles cosmopolites, sont par tradition très orientées vers l'activité internationale. Les banques commerciales enfin, n'échappent pas à la tendance générale : la multinationalisation s'y élargit même en leur sein aux banques régionales (22).

Ce sont les banques commerciales qui retiendront ici toute notre attention, pour plusieurs raisons : elles sont d'abord les « banques » dans le sens le plus commun (23) ; l'internationalisation de leurs activités est ensuite suffisamment avancée aujourd'hui pour que l'on s'essaie à en décrypter le sens, ce qui est sans doute prématuré pour les autres catégories d'institutions financières, mises à part les banques d'affaires ou d'investissement ; mais les banques commerciales présentent l'avantage sur ces dernières d'être plus nombreuses, d'avoir des activités moins « secrètes » et mieux quantifiables. Dans la mesure où il nous paraît inopportun, eu égard aux différences importantes dans leurs

19 La configuration propre à chaque système bancaire national est façonnée par le poids des traditions et l'état des réglementations présentes. Les comparaisons internationales se doivent d'être nuancées : la banque de dépôts française n'est pas exactement la *clearing bank* britannique, ni la *commercial bank* américaine ; de même, la banque d'affaires française se démarque de la *merchant bank* d'outre-Manche ou de la *investment bank* d'outre-Atlantique.

20 Voir D. Fairlamb, « Savings and Co-operative Banks Become Increasingly International », *The Banker*, nov. 1980.

21 Voir O. d'Ambrières, « Les activités internationales des établissements publics et semi-publics de crédit », *Bulletin de l'Economie et des Finances*, oct.-déc. 1977.

22 Voir J. S. W. Coombs, « The Growing Strength of Regional Banks », *The Banker*, sept. 1977 (pour l'exemple japonais) ; G. R. Thoman, W. T. Kerr, « International Business - What Strategy for U. S. Regional Banks », *Euromoney*, juin 1974.

23 Le terme *banque* peut s'entendre de deux manières :  
- dans le sens courant d'institution financière dont l'activité principale est d'accepter des dépôts et de distribuer des crédits : telle est l'activité dominante des banques commerciales (ou « de dépôts ») de tous pays ;

- dans le sens qui lui est très souvent donné par la théorie monétaire contemporaine, et qui renvoie à la capacité de créer de la monnaie de certaines institutions financières (les *banques*, par opposition aux *non-banques*).

C'est, sauf mention contraire, la première signification qui sera ici retenue.



activités, et donc dans la logique de leur comportement, d'essayer d'embrasser dans les mêmes schémas banques commerciales et banques d'affaires, nous avons choisi de privilégier les premières, les secondes n'étant ici évoquées que de façon subsidiaire.

S'agissant de l'origine nationale des banques multinationales, la même tendance à l'extension se manifeste. Les banques des pays de l'Est connaissent la multinationalisation (24), tout comme celles des pays en voie de développement : les banques étrangères installées à Londres sont, pour un tiers environ, originaires du Tiers Monde. Les banques arabes y sont, en particulier, fortement représentées (25). Toutefois, l'inégalité dans l'accès à la multinationalité des banques, selon leur pays d'origine, est flagrante, ce que laisse entrevoir le classement selon le montant des actifs des plus grandes banques du monde : une seule banque du Tiers Monde figure parmi les cinquante premières mondiales (Banco do Brasil, à la vingt-deuxième place) (26). Le phénomène bancaire multinational reste, pour l'essentiel, un phénomène des « économies du Centre » : c'est aux banques multinationales des pays capitalistes développés que nous consacrons plus particulièrement nos réflexions.

Il reste une ultime question : les banques commerciales des pays occidentaux développés peuvent-elles être étudiées sans qu'il soit tenu compte de la diversité de leur provenance nationale, et relever d'une explication générale ? La question est d'autant plus importante que la banque est sans doute le secteur d'activité économique pour lequel, dans tous les pays, la tutelle des pouvoirs publics est la plus vive, et la plus marquée l'empreinte des réglementations sur le comportement des agents ; or ces réglementations diffèrent de pays à pays, l'un des critères d'appréciation de ces différences étant le degré de spécialisation de l'activité bancaire, c'est-à-dire l'étendue des activités permises aux banques. L'obstacle qu'a priori semble poser à la généralité de notre approche l'existence de réglementations différentes, peut toutefois être surmonté pour plusieurs raisons.

Sensible au niveau de l'activité bancaire dans l'espace national d'origine, le poids des réglementations l'est beaucoup moins au niveau de l'activité internationale, pour celle au moins qui s'exerce sur le marché international des capitaux, par essence non réglementé. Ce n'est donc qu'au niveau de l'explication du passage à la multinationalisation que cette variable peut éventuellement avoir un impact différencié selon les pays. Mais, même dans ce cas, il est de moins en moins sûr que cette influence pèse d'une façon très inégale sur les banques de divers pays : les écarts de réglementation ont en effet

24 Voir D. Menu, « Les banques à capitaux soviétiques dans le monde », *Le Courrier des Pays de l'Est*, fév. 1980.

25 Sur l'internationalisation des banques arabes, voir par exemple « Arab Banks Grow : A Tool to Control the World's Capital », *Business Week*, 6 oct. 1980.

26 « The Top 500 in World Banking », *The Banker*, juin 1981.

tendance à se réduire d'un pays à l'autre, la tendance générale étant à la « déspecialisation » de l'activité bancaire d'établissements nationaux qui deviendront tous, un jour où l'autre, des « banques universelles ». Enfin notre conviction est que les facteurs institutionnels, ou législatifs, ne peuvent constituer une explication au fond de la multinationalisation : tout au plus peuvent-ils en altérer le rythme et les modalités. Une preuve en est que la multinationalisation fait partie du comportement de banques issues de contextes réglementaires nationaux distincts. Sans nier que des facteurs nationaux spécifiques conditionnent les choix des banques, notre parti pris est celui de privilégier ce qui rassemble, plutôt que ce qui divise : de ce point de vue, il nous semble que les lois et les contraintes propres au « commerce d'argent » mettent les banques commerciales, qu'elles soient françaises, américaines ou japonaises, dans des situations objectivement comparables. Pour cette ultime raison, nous ne limiterons pas davantage notre objet d'étude et consacrerons à l'ensemble des banques commerciales multinationales des pays développés les pages qui suivent.

\*  
\*\*

Toute recherche doit, à son origine, s'interroger sur l'opportunité de se situer dans l'un ou l'autre des courants d'analyse existants. Or aucun de ceux qui ont été évoqués plus haut ne nous semble, en l'état actuel, offrir suffisamment de ressources pour permettre de poser, à lui seul, les questions qui nous préoccupent. La banque multinationale ne nous semble pas pouvoir être valablement étudiée par simple extension de l'un ou l'autre des discours sur la banque en économie fermée. Tout comme elle ne relève pas non plus d'un réaménagement du matériel théorique élaboré à propos de la firme multinationale : soumise à des contraintes différentes, la banque relève d'une interprétation spécifique. Ce serait toutefois une erreur que de refuser tout intérêt, en la matière, aux cadres d'analyse disponibles : confronté aux phénomènes dont nous souhaitons rendre compte, chacun d'eux a contribué à forger les principes analytiques qui allaient finalement devenir nôtres. Nous allons rendre ces principes d'analyse plus clairs, en exposant les grandes lignes de notre problématique.

Nous faisons le choix d'une approche globale. Nous étudions les manifestations, les déterminants, et les conséquences de la multinationalisation des banques dans l'économie mondiale contemporaine : la multiplication des filiales et succursales bancaires à l'étranger, l'émergence de places financières internationales, le flottement des monnaies, la question du contrôle des euro-marchés... sont autant de faits dont, a priori, aucun ne nous est indifférent. De ce point de vue, nous essaierons de tenir en égal respect les questions d'ordre macroéconomique dont sont solidaires les banques multinationales, et les

événements plus spécifiquement « bancaires », c'est-à-dire liés aux opérations et aux stratégies des agents : c'est en ce sens que notre approche se veut globale.

Un tel choix se justifie pour au moins trois raisons. Le cadre que nous retenons nous semble d'abord le plus approprié pour une première recherche sur une telle question. La banque multinationale est méconnue : notre essai souhaite contribuer à en découvrir les multiples facettes, et ordonner de façon synthétique les différentes questions qu'elle soulève. Le choix d'une approche globale est en second lieu un garde-fou, nous évitant de tomber dans le piège de la technicité bancaire, et de remplacer l'explication par la description d'opérations et de mécanismes qui, dans le domaine international, sont particulièrement complexes et sophistiqués : tel l'arbre masquant la forêt, le discours technique peut nous faire perdre de vue que l'essentiel est ailleurs. La banque, et c'est notre troisième raison, ne peut en effet être étudiée en vase clos : elle vit en symbiose avec le reste de l'économie, dont elle épouse les rythmes et la destinée. La banque trouve sa raison d'être dans l'existence de besoins spécifiques des autres agents économiques ; elle y répond en assurant, en plus de nombreux services annexes, deux fonctions essentielles dans l'économie : elle crée et gère les moyens de paiement (fonction monétaire) et elle canalise les épargnes vers l'investissement (fonction de financement) : à la fois produit et moteur du mouvement économique, la banque ne saurait être étudiée hors de lui. La nécessité d'une référence permanente aux tendances de fond que connaissent les sociétés économiques dans l'explication des questions liées à la banque est ce qui justifie, au-dessus de tout, le caractère global de notre analyse.

Choisir la banque multinationale comme objet d'analyse s'avère être un moyen privilégié de structurer et de rendre intelligible un ensemble factuel de large assise, dont nous avons cité à plusieurs reprises quelques-uns des éléments proéminents. L'interprétation de cet ensemble de faits suppose que ceux-ci soient mis en ordre et qu'en soient découvertes les articulations significatives. Pour y parvenir, nous jetterons un double éclairage sur la manière dont, d'une façon générale, se définit et s'insère l'activité bancaire dans l'ensemble des activités économiques :

- la banque peut d'abord être saisie en tant qu'*unité active* (27). Elle est un agent qui effectue des opérations et offre des services bancaires, au bénéfice de la clientèle. Attentifs aux moindres inflexions du mouvement économique, adaptant et renouvelant perpétuellement leurs opérations en conséquence, faisant preuve de beaucoup d'opportunisme dans l'exploitation des possibilités que leur offre la loi, les banquiers d'aujourd'hui sont de l'espèce des entrepreneurs que n'aurait pas désavoués J. Schumpeter. Ce premier volet de l'approche

27 L'expression est celle de F. Perroux, *Unités actives et mathématiques nouvelles - Révision de la théorie de l'équilibre économique général*, Dunod, Paris, 1975.

bancaire nous situe dans le domaine du comportement, des choix et des stratégies de la firme bancaire, mais également dans celui des conflits qui naissent inévitablement entre ces différentes unités :

- les interventions bancaires dans l'économie présentent également une dimension collective dont seule une approche en termes de *système* permet de rendre compte. Cette dimension collective de l'activité bancaire est celle que privilégie traditionnellement l'analyse monétaire lorsque, par exemple, elle veut rendre compte du pouvoir qu'ont les banques de créer de la monnaie : prise individuellement, la banque ne peut prêter que les ressources dont elle peut disposer ; prises en tant que groupe, la propagation des vagues de crédits et de dépôts successifs des banques vers le public et du public vers les banques conduit en fin de compte à une création de monnaie au multiple de l'impulsion initiale. Dans ce processus, l'implication des banques est collective. Elle l'est également dans le processus de la transformation financière que réalisent dans l'économie les banques, entre agents à excédent et agents à déficit de financement. Regroupant les différentes unités bancaires, le système s'avère être autre chose que la somme de ces unités.

Cette dualité de la *banque-unité* et de la *banque-système* est un cadre d'exposition particulièrement adapté à l'objectif de synthèse que s'assigne cette étude : en révélant la profonde unité des comportements individuels et du « comportement collectif » des banques, il nous donne le moyen d'intégrer dans un schéma explicatif global des points de vue et des faits partiels, et leur donne par là même toute leur signification. C'est cette grille de lecture qui va nous permettre d'ordonner l'ensemble des questions au centre desquelles se trouve la banque multinationale. Elle sous-tend toute notre problématique, et doit être ici justifiée.

Au départ de notre analyse, il y a une constatation : la banque multinationale n'est pas une donnée qui « tombe du ciel » ; elle apparaît lorsque certaines transformations de l'économie sont en cours. Le contexte privilégié de l'apparition des banques multinationales (ou processus de *multinationalisation bancaire*) est celui de l'ouverture sur l'extérieur des Nations, et de l'internationalisation des activités économiques. Notre premier souci est celui d'une mise en situation des banques dans les courants de la mondialisation. Dans notre quête d'une explication de la multinationalisation des unités bancaires, ceux-ci constituent une référence indispensable : la multinationalisation bancaire se présente en première analyse, comme accompagnement de l'internationalisation de l'échange et de la production (chapitre I).

Si la référence au mouvement d'ensemble de l'internationalisation éclaire, en en situant le contexte, le phénomène de multinationalisation bancaire, elle ne suffit pas toutefois à l'expliquer entièrement ; elle désigne l'un des champs possibles ouverts à l'expansionnisme bancaire, mais dont toutes les banques ne

profitent pas : toutes, en effet, ne sont pas multinationales. L'analyse du comportement, de la stratégie de la firme bancaire - dont la multinationalisation constitue l'une des manifestations premières - s'avère ici nécessaire. Les principes généraux qui gouvernent le comportement de la firme bancaire doivent être développés afin qu'y puisse être intégré le comportement de multinationalisation.

La recherche du profit constitue le ressort du comportement des banques. Le profit bancaire est toutefois d'essence particulière : les banques ne contribuent qu'indirectement à la richesse, et n'ont qu'un accès indirect au profit né dans les activités de production. Toute la stratégie de la firme bancaire consiste à dériver vers elle une partie de ce profit : les « relations de clientèle » nouées avec les entreprises en sont le canal privilégié. L'acquisition et la défense de ces relations de clientèle sont au centre des comportements bancaires, dans un contexte caractérisé dans la plupart des pays, par un renouveau de concurrence.

La stratégie de multinationalisation bancaire présente alors deux aspects solidaires : elle est le moyen de défendre les relations de clientèle acquises dans l'espace national ; elle est également le moyen d'acquérir et de développer de nouvelles relations : elle est source d'avantages permettant d'améliorer la croissance d'ensemble de la banque (chapitre II).

Par leur multinationalisation, les banques adaptent ainsi leurs structures et leurs opérations aux exigences du mouvement économique d'ensemble, mais également aux exigences de leur propre croissance. Le fait le plus remarquable est, toutefois, le suivant : en multipliant les établissements à l'étranger, en y conduisant, à partir des places financières internationales, un volume croissant d'opérations, les banques mettent en place tout un réseau de mécanismes et de solidarités, caractérisés par leur transnationalité. « L'intime conjugaison internationale des banques » (28) qui en résulte s'exprime de façon patente sur le marché international des capitaux : les marchés d'euro-devises peuvent être vus, dans l'optique de leur genèse, comme la résultante de la multinationalisation de banques venues d'horizons très divers. Mais en même temps, ces marchés révèlent bien plus que les choix individuels des banques qui y participent. Ils traduisent qu'un comportement collectif des banques s'exprime, directement, au niveau mondial. Mais ils appellent, par là même, un déplacement du niveau d'analyse.

L'approche en termes de système est ici décisive. L'un des indices de la dimension collective de l'activité bancaire multinationale nous est donné par le fait que, sur les places financières internationales, les filiales et succursales de

---

28 B. de Jouvenel, « La crise économique internationale », *Chroniques d'Actualité S. E. D. E. I. S.*, 15 sept. 1974, p. 477.

banques multinationales consacrent l'essentiel de leur activité aux opérations interbancaires, c'est-à-dire aux prêts et aux dépôts réalisés avec d'autres banques de la même place et d'autres places financières du monde. Qu'individuellement ces banques mobilisent l'essentiel de leur énergie au commerce interbancaire est malaisé à comprendre. Si l'on considère en revanche chacune de ces unités comme le simple rouage d'une vaste mécanique, l'élément parmi d'autres d'un système les organisant tous, ces différentes pratiques individuelles trouvent leur véritable signification : vues du côté du système, ces opérations se révèlent être le support d'une circulation de fonds qui lui est intérieure, et qui lui permet de remplir de façon efficace les fonctions qui sont les siennes au niveau mondial.

Il nous faudra alors justifier de l'existence et de la raison d'être de ce système bancaire transnational. Nous le ferons d'abord en nous interrogeant sur son aptitude à être un système d'intermédiation financière à l'échelle mondiale.

Il n'est pas prouvé que la fonction de création monétaire soit très importante dans le groupe des banques multinationales. En revanche, le système bancaire transnational joue un rôle indiscutable de transformation (des échéances, transformation géographique), grâce essentiellement au jeu des relations interbancaires (chapitre III).

Nous analyserons ensuite les implications majeures auxquelles conduit, dans le jeu traditionnel du système monétaire international, l'émergence du système bancaire transnational. Celle-ci signifie d'abord l'apparition d'un pouvoir monétaire concurrent des pouvoirs monétaires nationaux. L'hypothèse d'un système bancaire transnational entrant en conflit avec le système monétaire international « officiel », est une grille de lecture intéressante des événements récents, survenus sur la scène monétaire internationale : l'idée d'un transfert de responsabilités des secteurs officiels au système bancaire transnational, suggérée par le flottement des monnaies comme par le financement bancaire des déficits des balances de paiements, nous permettra de conclure, d'une façon plus prospective, sur les perspectives d'évolution du système monétaire international (chapitre IV).

Située dans son contexte, définie quant à son objet, et armée de sa problématique, notre démonstration peut désormais être engagée, à travers les deux parties qu'elle comporte :

Première partie : La multinationalisation bancaire

Deuxième partie : Le système bancaire transnational.

# PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE ROUEN

## P.U.R.

Revue AUSTRIACA

### CAHIERS UNIVERSITAIRES D'INFORMATION SUR L'AUTRICHE

1. Autriche bilan 75
2. Le théâtre depuis 1945
3. Economie et vie sociale
4. Le Roman au XX<sup>e</sup> siècle
5. Vie et création musicales
6. Histoire et historiographie en Autriche
7. L'Avant-garde littéraire
8. Structures et idéologies politiques
9. Recherches sur la littérature autrichienne
10. Structures et idéologies politiques II
11. Hommage à Elias Canetti
12. L'Architecture autrichienne
13. Les Mass-Media en Autriche
14. Le comique dans le théâtre populaire autrichien
15. L'Austromarxisme - Nostalgie et/ou Renaissance

### MÉDECINE

51. J.-P. FILLASTRE - **Nephrotoxicity (actes du colloque international, Rouen, 25-28 octobre 1977)**, 332 p. Masson
78. J.-P. FILLASTRE - **Nephrotoxicity - Colloque I.N.S.E.R.M.** INSERM et P.U.R.

### SCIENCES

4. J. LE BAS - **Les propriétés magnétiques des couches minces ferromagnétiques**, 65 p. Publications de Rouen
17. P. HAYMANN - **Théorie dynamique de la microscopie et diffraction électronique**, 144 p. P.U.F.
44. M. THELLIER, A. MONNIER, M. DEMARTY, J. DAINTY - **Echanges ioniques transmembranaires chez les végétaux**, 605 p. C.N.R.S. et Publ. Rouen
60. J. WINOGRADZKI - **Les méthodes tensorielles de la physique** Masson
85. M. THELLIER, H. LEGUYADER - **Actes du Seminaire de Biologie théorique de Solignac** (à paraître)

### GÉOGRAPHIE

3. M. L. MARCILIO - **La Ville de São Paulo**, 247 p. P.U.F.  
... *premier travail de démographie historique au Brésil*
8. D. NOIN - **La population rurale du Maroc (2 vol.)**, 622 p. épuisé P.U.F.
16. J. GALLAIS et L. de GOLBERY - **Villages de l'Inde centrale : Andhra Pradesh** Publications de Rouen
19. D. NOIN - **Géographie démographique de la France**, 158 p. P.U.F.
21. J.-P. FRUIT - **Vexin normand ou Vexin parisien**, 230 p. P.U.F.
55. J. GUERMOND - **Le système de différenciation spatiale en agriculture : La France de l'Ouest de 1950 à 1975**, (sous presse) Champlon

### HISTOIRE

57. J.-M. POINSOTTE - **Juvenus et Israël**, La représentation des Juifs dans le premier poème latin chrétien P.U.F.
63. M.-L. MARCILIO, L. HENRY, ... - **Démographie historique**. Publications des Universités de Rouen et Montréal P.U.F.

66. N. GOLB — Les Juifs de Rouen au Moyen-Age,  
Portrait d'une culture oubliée (à paraître) P.U.F.
72. M. RIGAUDIÈRE - St Flour aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : Etude d'histoire  
administrative et financière P.U.F.
73. M. BOIVIN - Le mouvement ouvrier dans la région de Rouen, 1851-1876 P.U.F.
87. P. GOUJARD - La Rumeur de Thiouville N° 1 des Cahiers d'Etudes Normandes

## ETUDES ANGLAISES

5. J. LECLAIRE - Un témoin de l'avènement de l'Angleterre contem-  
poraine : Francis Brett Young, 461 p. Didier Erudition
10. J.-P. VERNIER - H. G. Wells et son temps, 560 p. d°
12. H. GREVEN - Elements of English Phonology, 363 p. P.U.F.  
... pour une plus grande maîtrise de l'anglais parlé
32. P. GOUBERT - Jane Austen, étude psychologique de la romancière,  
524 p. P.U.F.
39. M. NEDELJKOVIC - David Hume, approche phénoménologique de  
l'action et théorie linguistique du temps, 218 p. P.U.F.
58. M. WILLEMS - La genèse du mythe shakespearien (1660-1780) P.U.F.
76. H. GREVEN - La langue des slogans publicitaires en anglais contemporains P.U.F.
79. Centre d'Etude du Théâtre Anglo-Saxon - Aspects du Théâtre Anglo-Saxon P.U.R.
81. M. NEDELJKOVIC - L'Aube d'une Nation :  
Les Ecrivains d'Australie de 1788 à 1910 P.U.F.
89. G. HILY - Le Style de Ernest Hemingway :  
La Plume et le Masque P.U.F.

## ETUDES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES

### COLLECTION FRANCE-AUTRICHE

9. F. KREISSLER - De la révolution à l'annexion : l'Autriche de 1918 à  
1938, 460 p. P.U.F.
15. F. KREISSLER - Le français dans le théâtre viennois du XIX<sup>e</sup> siècle,  
310 p. P.U.F.
34. R. DUMONT - Le théâtre de Stefan Zweig, 168 p. P.U.F.
45. Chr. et G. RAVY - L'Image de l'Autriche à travers les manuels  
d'allemand, 152 p. P.U.F.
47. F. KREISSLER, Ch. et G. RAVY - Recherche et enseignement sur  
l'Autriche en France, 160 p. P.U.R.
49. Chr. et G. RAVY - F. KREISSLER - D'Aichinger à Zweig. Traductions  
françaises d'écrivains autrichiens : bibliographie, 60 p. P.U.F.
50. J.-M. PASTRÉ - Rhétorique et adaptation dans les œuvres allemandes  
du Moyen-Age, 498 p. P.U.F.
56. *Austriaca spécial* : actes du colloque deux fois l'Autriche,  
(8 au 12 novembre 1977), 3 volumes.
67. F. KREISSLER - La prise de conscience de la nation autrichienne de  
1938, 1945 à 1970 et ses effets durables (2 volumes) P.U.F.
77. Ch. et G. RAVY - D'adler à Wittgenstein. Bibliographie, F.A. N° 1 P.U.F.
80. Fritz HOCHWALDER - Présentation et traduction de deux pièces, F.A. N° 2 P.U.F.
90. Jura ZOYFER - Astoria et La Fin du Monde, F.A. N° 3 P.U.F.

## ETUDES IBÉRIQUES, LUSITANIENNES ET BRÉSILIENNES

3. M.-L. MARCILIO - La Ville de São Paulo, 247 p. P.U.F.  
... premier travail de démographie historique au Brésil